

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 6 (1967-1968)
Heft: 25

Rubrik: La Suisse en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous sommes étonnés du nombre élevé des réponses reçues de compatriotes qui ne sont pas abonnés à l'*"Echo"* et qui souvent même semblent ne pas le connaître. A tous, nous leur envoyons le présent cahier, y compris à ceux qui, dans l'intervalle, ont souscrit à un abonnement.

B. Information destinée à la Suisse

On sera surpris d'apprendre que nos compatriotes de l'étranger attachent plus d'importance à l'information du pays au sujet de la Cinquième Suisse qu'à leur propre information au sujet de la Suisse. 115 réponses seulement furent négatives (accompagnées souvent de la remarque que, de toute manière, la presse et le public suisses ne s'intéressent pas à eux), 578 furent affirmatives et 245 indécises. On estime qu'on devrait être mieux renseigné en Suisse, non seulement sur les œuvres, les succès et les échecs, ou sur la contribution des Suisses de l'étranger à une meilleure connaissance de notre pays, mais surtout sur les conséquences qui découlent de l'évolution politique et économique des pays de résidence pour la situation des entreprises et des personnes de nationalité suisse. On regrette, à propos de l'évolution dans les pays de résidence, que l'on fasse si peu de cas de l'opinion des Suisses qui y résident (Rhodésie, Afrique du Sud). Nos compatriotes ne s'intéressent pas seulement à l'image de la Suisse dans le pays de résidence, mais aussi à celle que l'on se fait en Suisse du pays de résidence.

Et maintenant ?

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats de notre enquête. Pouvons-nous en déduire quelques opinions concordantes, ou du moins prédominantes ? L'interprétation statistique des questionnaires laisse apparaître certaines tendances, mais nous devons nous garder de nous y fier trop. Bien que le nombre des réponses ait dépassé notre attente, il n'en est pas moins trop restreint pour être vraiment représentatif; la distribution des questionnaires fut sujette, dans les divers pays, à de nombreux aléas. Il s'agit avant tout d'un sujet dépendant si fortement de considérations individuelles, que les réponses sont nécessairement différentes, non seulement d'un continent ou d'un pays à l'autre, mais aussi dans un seul et même endroit entre gens d'un niveau de culture égal. En outre la Cinquième Suisse ne reflète pas seulement, par sa composition, l'image de notre pays hétérogène, mais sa diversité est plus grande encore. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger se voit donc constamment confronté à la question de savoir quels milieux ses différents services veulent atteindre en premier lieu. C'est seulement après avoir élucidé cette question qu'on peut établir combien de nos compatriotes de l'étranger peuvent être visés par une certaine action et quels moyens il convient de choisir.

Notre enquête a éveillé de l'intérêt dans tous les continents et plus particulièrement dans les milieux cultivés. Ce sont surtout les nouveaux émigrants (entendons par là, dans le cadre actuel de notre émigration, ceux qui n'ont pas l'intention de quitter la Suisse pour toujours) qui se préoccupent d'une meilleure information.

L'enquête a mis en évidence le besoin des Suisses de l'étranger de participer plus étroitement à la vie du pays par des échanges accrus d'information, qui nécessitent, dans les deux sens, une meilleure coordination, voire la création de moyens d'information nouveaux.

Nous voici devant de grandes tâches. La première décision de la Commission des Suisses de l'étranger fut d'instituer un groupe de travail composé essentiellement de spécialistes de l'information (presse et radio), afin d'examiner les multiples aspects du problème. Nous ne manquerons pas d'informer nos lecteurs, en temps utile, des résultats de leurs travaux.

S. A.

FONDS DE SOLIDARITE

L'Assemblée générale des délégués a approuvé le rapport d'activité 1966/1967 lors du Congrès de Lugano. Au cours de cet exercice, la coopérative a accordé à 23 de ses membres des indemnités atteignant au total FS. 347.000 et la garantie de la Confédération a été sollicitée pour FS. 49.280. La contribution totale de la Confédération, à titre de garantie, s'élève actuellement à FS. 1.084.709.—.

D'autre part, l'assemblée a voté une augmentation de la contribution aux frais d'administration qui passe de 8 à 10 %. Le comité a pu souscrire pour un montant de FS. 2 millions à l'emprunt fédéral du 15-7-67 à 5 % et les autorités fédérales ont accepté de porter à 4 1/2 %, avec effet rétroactif au 1-1-67 l'intérêt de la fortune gérée par le service de caisse et de comptabilité. La question de propagande en vue du recrutement de nouveaux membres reste l'objectif n° 1 du Fonds et ses divers aspects furent également examinés par l'assemblée.

LA SUISSE EN BREF

• **Palais fédéral.** M. Spühler, Chef du Département politique, a été élu Président de la Confédération pour 1968, tandis que M. Von Moos, Chef du Département de justice, accède à la Vice-présidence.

— Les sept Conseillers fédéraux ont été réélus pour quatre ans, le nombre des bulletins blancs ayant été quelque peu supérieur aux votes précédents. Le désir de l'Assemblée fédérale d'une meilleure répartition des portefeuilles s'est concrétisé en fin d'année par l'annonce des mutations suivantes qui prendront cours à partir du 1er juillet 1968 : M. Bonvin prendra les Transports et Energie tandis que M. Celio lui succédera aux Finances. M. Gnaegi, qui s'était vu attribuer les Transports, lors de son entrée au Conseil fédéral, passera au Département militaire où il remplacera M. Celio.

— M. Huber, Secrétaire général du Département de l'Economie publique, a été élu Chancelier de la Confédération.

— Le Conseil fédéral a adopté le nouveau Règlement du Service diplomatique et consulaire. Comme il intéresse à plus d'un titre les Suisses de l'étranger, le C.S. y reviendra ultérieurement.

— M. Olivier Long, Ambassadeur de Suisse à Londres depuis peu, a été nommé par le GATT de Genève, Directeur général de cet organisme international. Il représentait la Suisse avant sa nomination à Londres auprès de l'AELE.

• Chambres fédérales

Les élections du 29 octobre dernier ont apporté quelques surprises assez significatives :

— Sur les 200 sièges à repouvoir au Conseil national élu suivant le système proportionnel, les partis gouvernementaux (radicaux, conservateurs-chrétiens-sociaux, socialistes, paysans-artisans et bourgeois) perdent 9 sièges au profit des indépendants (+ 6), des communistes (+ 1), du Mouvement contre la surpopulation étrangère (+ 1), d'un socialiste dissident (+ 1).

— Au Conseil des Etats, seuls 27 sièges sur 44 étaient soumis au suffrage populaire, les 17 autres sièges étant repouvus par les cantons (élections au second degré par le Grand Conseil ou par la Landsgemeinde). Un indépendant y entre, tandis que les socialistes n'auront plus que deux représentants au lieu de trois.

• **Les deux Picasso, « Les deux frères » et « Arlequin assis »,** resteront au musée de Bâle. Les citoyens et citoyennes du canton de Bâle-Ville ont accepté par environ 5.000 voix de majorité le crédit de six millions de F.S. déjà voté par le Grand conseil pour l'achat de ces deux peintures, 2,4 millions ayant été trouvés d'autre part sur interventions privées. On sait que ces œuvres devaient être vendues par la Fondation Rudolf Staechelin, de même que l'ont été plusieurs œuvres d'impressionnistes, pour permettre à l'un des membres de la famille de faire face à ses obligations suite à la faillite de Globe-Air. Picasso, enthousiasmé par l'attitude de la population bâloise a fait don au Musée de quatre autres de ses œuvres.

• A Lucerne viennent d'être exposées les créations récentes de Jean Tinguely et de Bernard Luginbühl, deux de nos meilleurs plasticiens, deux maîtres de la sculpture sur métal.

• Après avoir vécu à l'étranger, M. Werner Abegg, un industriel suisse, connaisseur en tissus anciens et double d'un mécène, a créé récemment à Riggisberg près de Thoune la Fondation qui porte son nom. C'est un institut où seront formés des spécialistes pour la restauration des textiles anciens. Les ateliers sont complétés par une bibliothèque, un musée. On y a déjà publié des ouvrages de spécialistes et des congrès pourront s'y tenir. L'ouverture de ce centre culturel en pleine campagne bernoise est une heureuse innovation et fait honneur à ceux qui l'on réalisé.

• Le colonel brigadier Roger Masson est mort à l'âge de 73 ans. Il avait été le chef du Service de renseignements de l'armée suisse durant la dernière guerre mondiale.

• Le tunnel du San Bernardino, long de 6,6 Km, a été ouvert au trafic routier le 1er décembre. Entièrement sur territoire suisse, il assurera la liaison routière durant toute l'année entre Coire et Bellinzona.

• Carlo Hemmerling qui a composé la musique de la Fête des Vignerons de 1955 est mort à Vevey à l'âge de 63 ans.

• Les pourparlers entre le Canton de Vaud et le Conseil fédéral, pour la « fédéralisation » de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, sont en bonne voie. D'autre part, le programme d'aide de la Confédération aux Universités cantonales durant les six prochaines années, sera bientôt publié.

• La Société Transhelvétique, afin de convaincre les sceptiques, a demandé à l'Institut Battelle à Genève une étude sur la viabilité d'un canal entre Bâle et Yverdon. Cette étude conclut à la rentabilité d'une telle voie d'eau dans la perspective des années 1990.

• Récemment à Baden, dans la salle des Diètes fédérales, a eu lieu la cérémonie marquant la création de la Fondation pour la collaboration confédérale et l'aboutissement d'une initiative de la N.S.H. Elle a pour but d'encourager la coopération cantonale et régionale et de mettre au point un service de documentation sur le fédéralisme suisse.

• La Belgique vient de choisir le système PAL de télévision en couleurs. Rappelons que la Suisse s'est ralliée à ce système en août dernier.

• Pour lutter plus efficacement contre les maladies du cœur, il s'est constitué à Berne suite à une initiative privée, une Fondation de cardiologie.

• En match de football comptant pour la Coupe d'Europe, la Suisse a fait un résultat très honorable à Berne face à l'Italie : 2 à 2. Par contre en match retour à Cagliari ce fut la fin de toutes les illusions par 4 buts à 0.

LA VIE CULTURELLE SUISSE EN BELGIQUE

— M. Pierre SEGOND, organiste de la cathédrale St-Pierre à Genève, a donné en septembre dernier un récital en la cathédrale St-Rombaut à Malines.

— M. Walter FREY, ancien professeur de piano au conservatoire de Zurich, et Mme Friedel SERVAES, veuve du célèbre peintre flamand, ont interprété à 2 pianos des œuvres de BACH, BRAHMS et BURKHARD pour la BRT à Anvers.

— M. Josef BUCHER, professeur d'orgue à l'école de musique sacrée à Lucerne fut l'invité de l'église St-Georges à Anvers pour le 100e anniversaire de ses orgues et le 375e jubilé de la Statue de Notre-Dame du Château.

— Le 29 octobre 1967, Auguste WENZINGER de Bâle (gambie) et Elfriede OTTO (clavecin) ont donné un brillant concert de musique ancienne en l'atelier de la Maison Rubens à Anvers.

— Le mardi 30 janvier 1968, à l'Atelier, rue du Commerce, Bruxelles, récital de chant du baryton HUTTENLOCHER, accompagné au piano par Pascal SIEGRIST. 50 % de réduction aux membres de la Communauté suisse.

NOUVELLES DU LUXEMBOURG

En 1967, comme de coutume, la colonie suisse du Grand-Duché de Luxembourg a célébré le 1er août.

Durant l'année, le Consulat a fait parvenir divers objets typiquement suisses aux organisateurs du 5e « Salon de l'enfant », exposition luxembourgeoise ouverte le 28 octobre 1967 pour 2 semaines à la Salle des Fêtes du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxem-